

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL1028

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 30

A l'alinéa 16, substituer aux mots :

« comporte en outre »,

les mots :

« donne lieu à un rapport, qui comporte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.